

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
DE L'ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE  
« LES TEMERAIRES DE PINSAGUEL »

Cher(e) adhérent(e),

J'ai le plaisir de vous informer que la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de notre association se tiendra le **Vendredi 14 Juin 2013** à partir de 18H30 en la salle Marcel Carné (château de Roquettes).

L'ordre du jour retenu est le suivant :

- ✓ Bilan des activités et rapport moral de la présidente ;
- ✓ Rapport financier de la trésorière ;
- ✓ Approbation du budget prévisionnel et la tarification ;
- ✓ Présentation de la nouvelle grille horaire des cours et les cours enfants ;
- ✓ Les 40 ans de l'association et le calendrier de la nouvelle saison ;
- ✓ Renouvellement du conseil d'administration et du bureau ;
- ✓ Questions diverses ;

Je me permets de vous rappeler l'importance de la tenue de cette assemblée et de votre présence :

*"L'Assemblée générale définit, oriente et contrôle la politique générale de la Section.*

*Elle entend, chaque année, les rapports sur la gestion du comité directeur et sur la situation morale et financière de la section.*

*Elle approuve:*

- le compte rendu de la précédente assemblée;
- le rapport moral de l'année écoulée;
- les comptes de l'exercice clos et vote le budget.

(...)" (art. 20)

*"Les délibérations sont prises à main levée, (à l'exception des élections, au Comité Directeur et de l'élection du président) à la majorité des voix des membres présents ou représentés, la moitié des membres visés à l'article 3 étant nécessaire pour la validité des délibérations.*

*Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est convoquée avec le même ordre du jour à treize jours au moins d'intervalle et peut alors délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents (...)" (art. 24)*

L'Assemblée sera suivie d'un repas au restaurant « La Table de Marie » à Pinsaguel. Le montant du menu (disponible sur le blog ou auprès de votre animatrice) est de 27€ par personne.

Nous vous demandons de répondre à l'aide des coupons fournis pour nous informer de votre présence ou non lors de ce repas et de l'AG. En cas de venue, merci d'accompagner les coupons réponse de votre règlement de 27€ par chèque à l'ordre de FFEPGV.

Vos réponses, pour l'AG et le repas doivent nous parvenir **IMPERATIVEMENT**  
**Avant le Samedi 01 juin 2013.**

Vous pouvez nous les transmettre soit :

- ✓ Auprès de votre animatrice
- ✓ Dans la boîte aux lettres de l'association à la Mairie de Roquettes
- ✓ A l'adresse : Emmanuelle Thon / 6 rue de la Baïse / 31120 ROQUETTES

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, cher(e) adhérent(e), l'expression de mes meilleurs sentiments.

Roquettes, le 14 Mai 2013  
Emmanuelle THON, secrétaire

PJ : Coupons réponse

<http://agv-lestemerairesdepinsaguel.eclublog.com>



**Assemblée Générale de l'association de gymnastique volontaire  
« Les Téméraires de Pinsaguel »**

**COUPON REPONSE**

Je, soussigné(e), Mme/Mr\* \_\_\_\_\_, certifie que :

Je serais\* :                                      Présent(e)                                      Absent(e)

A l'assemblée générale de l'association qui se tiendra le Vendredi 14 Juin 2013 à 18H30

Fais à Roquettes, le \_\_\_\_\_

Signature

\* Rayez les mentions inutiles

**Assemblée Générale de l'association de gymnastique volontaire  
« Les Téméraires de Pinsaguel »**

**POUVOIR**

Je, soussigné(e), Mme/Mr\* \_\_\_\_\_, donne pouvoir à :

Mme/Mr\* \_\_\_\_\_, pour me représenter lors des votes

A l'assemblée générale de l'association qui se tiendra le Vendredi 14 Juin 2013 à 18H30

Fais à Roquettes, le \_\_\_\_\_

Signature (précédée de la mention « *bon pour pouvoir* »)

\* Rayez les mentions inutiles

**INSCRIPTION AU REPAS**

Je, soussigné(e), Mme/Mr\* \_\_\_\_\_, certifie que :

Je serais\* :                                      Présent(e)                                      Absent(e)

Au repas qui suivra l'Assemblée au restaurant « La Table de Marie »

Je choisis comme plat\*                      **P1** (Brochette de Magret de Canard & Mille-feuille de Pomme de Terre)                      **P2** (Dos de Cabillaud Sauce aux Agrumes et ses Suprêmes & Gratin de Légumes)

Je joins mon règlement de                      27€ à l'ordre de FFEPGV

J'ai bien noté qu'à moins d'une raison valable et justifiée, ce montant ne me serait pas remboursé en cas d'absence de ma part le jour du repas.

Fais à Roquettes, le \_\_\_\_\_

Signature,

\* Rayez les mentions inutiles

<http://agv-lestemerairesdepinsaguel.eclublog.com>